

juillet - août  
septembre 2014



snes

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41  
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n° 296

## Temps présent

« ...optimisme  
de la volonté » p. 2

**Ne rien lâcher !** p. 3

**Droit d'amendement**  
en CA p. 4

**Consultation**  
sur le socle p. 5



## Personnels

**Stagiaires,**  
vos papiers ! p. 6

**AVS,**  
un métier reconnu ? p. 7

## Vie du SNES-FSU

**Stages** p. 8

## édito

### **Ethique et responsable**

La partie « agir en fonctionnaire de l'État éthique et responsable » des concours de l'agrégation externe serait sur le point de disparaître. Si cette nouvelle s'officialisait, il nous serait difficile de regretter une épreuve mise en place en 2009, sous l'ère Sarkozy, et s'adressant à des candidats auxquels il était par exemple proposé le sujet suivant : « un journaliste vous demande votre opinion, en tant que professeur de SES, sur la réforme du lycée. Commenter la situation en précisant les conséquences de l'obligation de réserve sur l'exercice du métier d'enseignant. ». **Vouloir museler les enseignants et leurs représentants était un fantasme même pas inavoué du précédent quinquennat.**

Il semblerait que les certifiés, agrégés, CPE, COP... soient des « fonctionnaires éthiques et responsables » moins égaux que d'autres : l'un de ces personnels qui commettrait une faute aux yeux de son supérieur direct recevrait presque immédiatement une lettre de mise en garde ou un blâme ; dans les situations extrêmes, il serait suspendu et ferait l'objet d'une CAPA disciplinaire (Commission Administrative Paritaire Académique). Dans tous les cas, il lui serait difficile de faire entendre la contradiction.

Qu'en est-il pour les autres corps ? Prenons l'exemple d'un chef qui a fait de son établissement une véritable entreprise familiale et dont les agissements ont poussé à bout les collègues et les parents, lesquels, après avoir sonné en vain l'alarme auprès des autorités compétentes, ont collecté fin juin une compilation de plusieurs dizaines de faits tous plus éloquentes les uns que les autres. Le dossier a été envoyé au rectorat et au procureur de la République. Deux mois après, le chef d'établissement est toujours en place. Ne s'en laissant pas conter, les collègues ont construit avec détermination un mouvement exemplaire : en faisant grève le jour de la pré-rentree et les suivants, en travaillant constamment avec les familles, en faisant connaître leurs revendications légitimes... et en obtenant une enquête administrative. Le SNES-FSU académique a soutenu la mobilisation des personnels et des parents du lycée J. Rostand de Roubaix, intervenant auprès des instances académiques, participant aux réunions et audiences... Il continuera pour obtenir que les prélèvements des journées de grève ne soient pas effectués : les personnels ont agi en défenseurs du service public (« éthiques et responsables »...), ils n'ont pas à payer la lenteur de la réaction administrative !

A Jean Rostand comme ailleurs, **la force du SNES-FSU, c'est sa présence sur le terrain :** plus de 3 000 adhérents, répartis dans quasiment tous les établissements de l'académie. Grâce à vous, nous sommes plus forts pour faire entendre la voix de la profession. Grâce à vous, nous poursuivrons notre campagne de formation des personnels (stages, heures d'information syndicale), nos efforts de conviction pour confirmer la relance de la syndicalisation entamée l'an dernier et gagner **les élections professionnelles (vote électronique du 27 novembre au 4 décembre)**, afin de conforter le SNES et la FSU comme forces syndicales incontournables et majoritaires !

Karine Boulonne

**Élections professionnelles,  
du 27 novembre au 4 décembre 2014  
votez et faites voter pour le SNES et la FSU !**

## Une rentrée pleine de joie ?

# « Noël en septembre »...

Par Karine Boulonne

**« c'était un temps déraisonnable on avait mis les morts à table on faisait des châteaux de sable on prenait les loups pour des chiens » Aragon**

6 septembre 2014 : un décret met fin à une clause discriminante établie en 1951 et permet de prendre en compte dans la carrière l'ancienneté effectuée comme contractuel-le afin d'obtenir un meilleur échelon / reclassement, avec effet rétroactif pour les collègues recrutés avant 2014.

Anecdote ? C'est une façon de voir les choses... Mais pour les militants que nous sommes, c'est une grande satisfaction, et c'est le fruit d'un combat syndical mené inlassablement contre des injustices constatées tous les ans.

Cette victoire arrive, il est vrai, dans un contexte de rentrée... particulier. Une crise de recrutement d'une ampleur inédite, d'abord - mais peut-on reprocher à un étudiant bac + 5 de ne pas céder aux sirènes de l'Education nationale, vu les conditions de travail et le salaire de départ mirobolant (!) de 1300 euros par mois (avec gel du point d'indice promis jusqu'en 2017), sans 13<sup>ème</sup> mois, sans comité d'entreprise,

sans véritables perspectives d'évolution ?

**Des conditions de rentrée particulièrement dégradées**, ensuite : TZR malmenés, affectations tardives et changeantes, classes surchargées, sans prof de maths (ou autre), pondérations REP + dévoyées de leur fonction... Mais, bon, « la rentrée s'est bien passée »...

Le contexte est morose, la situation politique désespérante... heureusement qu'il reste un peu « d'amour » (de « l'entreprise ») pour inspirer **les annonces différées du Medef** : dérogations au SMIC, suppression de jours fériés, dérèglementation et hausse du temps de travail, travail le dimanche... Il doit falloir aux dirigeants du MEDEF beaucoup d'amour pour les travailleurs, pour avoir ce « courage » de faire ces propositions qui pourraient risquer de les faire passer pour... heu... des patrons du XIX<sup>e</sup> siècle ? Mais non, c'est par amour pour la France : ces mesures permettront de gagner 1 point de croissance et donc de créer 1 million d'emplois. A condition, bien sûr, qu'une telle « politique de l'offre » (stimuler la croissance en « libérant les facteurs de production ») soit efficace dans le contexte actuel. Manque de chance, même la « Banque centrale européen-

## Vive le partage !?

Dès la fin des vacances, nous avons été contactés par de nombreux collègues affectés sur plusieurs établissements. Il s'agissait pour l'essentiel de TZR affectés sur au moins 3 établissements. Après avoir fait une demande de révision d'affectation, quelle ne fut pas leur surprise en apprenant que si les trois établissements ne leur convenaient pas, il était possible de leur trouver un temps plein du côté de Fourmies, région magnifique au demeurant mais un peu éloignée de l'agglomération lilloise d'où étaient issus ces TZR : moyen de pression original ! Nous avons donc interrogé le rectorat pour connaître la raison de tels besoins cette année du côté de Fourmies, mais le rectorat ne nous a pas répondu... Les postes partagés sont donc toujours légion... Avec une nouveauté cette année : deux collègues en poste fixe ont appris pendant les vacances qu'au lieu d'avoir un complément de service, ils en auraient... deux. Charmante attention !

Michaël Colin

ne » (BCE), gardienne du temple libéral, trouve qu'en ce moment le problème, c'est plutôt la demande qu'il faudrait soutenir pour sortir du cercle vicieux déflationniste qui guette les pays européens : développer l'investissement public, et même, soyons fous, augmenter les salaires... la BCE n'allant quand même pas jusque là.

**Provocation patronale ou ballon d'essai ?** Lettre de mission pour un gouvernement dont les choix récents ne peuvent plus être assimilés à une simple perte de repères ? Toujours est-il que la place prise dans le débat par cette organisation patronale laisse songeur...

**Contre ces slogans libéraux** (« diminuer les dépenses publiques », « faire des réformes structurelles ») ressassés un peu partout, par le MEDEF ou les journalistes, **il faut convaincre de la nécessaire augmentation des salaires, ainsi que de la revalorisation des métiers de la Fonction publique en général, de l'Education nationale en particulier.**

## Cadeau de rentrée

LE SMTD (syndicat mixte des transports du douaisis) a décidé de supprimer la gratuité des transports pour les lycéens de l'enseignement public du douaisis. Les familles doivent désormais déboursier 100 euros par lycéen usager des transports pour avoir droit à un Aller-Retour par jour pendant la période scolaire. Le choix de faire payer les familles dont les enfants sont scolarisés dans le public est motivé par les difficultés budgétaires du SMTD suite aux « péripéties » du tramway, et à la volonté de diminuer les tarifs pour les familles... du privé afin de les aligner sur ceux du public.

La gratuité des transports facilite la poursuite des études chez les jeunes de notre région, et la nécessité d'élever le niveau général de formation y est indispensable pour assurer l'avenir du territoire et de sa population. Les lycéens et leurs familles ont manifesté jeudi 11 septembre, rassemblant 700 personnes, à l'appel du SGL (syndicat général des lycéens), soutenu par l'UNEF, la CGT et la FSU. Une délégation a été reçue par la direction du SMTD qui a vaguement promis d'autoriser la libre circulation aux détenteurs du titre de transport, mais redoute que cela provoque une saturation du réseau. Curieuse façon de concevoir les transports pour le développement durable ! L'action va donc se poursuivre pour obtenir le rétablissement de la gratuité du transport lycéen.

Gilles Surplie

Du 27 novembre au 4 décembre, les élections professionnelles dans toute la Fonction publique vont vous donner la possibilité de vous exprimer et de peser sur les choix à venir :

- pour un autre projet de société, des services publics de haut niveau, assurant l'égalité de traitement de tous, sur tout le territoire
- pour un service public d'Education nationale exigeant pour les élèves et les personnels, permettant la réussite de tous par l'amélioration des conditions de travail et de rémunération



C'est le sens du vote FSU aux comités techniques ministériel et académique (CTM et CTA)



C'est le sens du vote SNES-FSU aux commissions administratives paritaires académiques et nationales (CAPA et CAPN)

## Échos des établissements

### Lycée Jean Rostand, Roubaix

#### Parents et enseignants se mobilisent

En juin dernier, un collectif d'enseignants du lycée Jean Rostand a effectué, auprès du Recteur de l'Académie de Lille, de la Cour des Comptes et du Procureur de la République, un signalement pour « atteintes graves à l'encontre des personnels et des biens du groupe scolaire Jean Rostand/Maxence Van der Meersch » avec faits précis à l'appui. Alertée par le collectif d'enseignants, la section SNES-FSU a soutenu la démarche.

Népotisme, gestion agressive des personnels, refus de dialogue et mépris envers les personnels et les parents d'élèves en Conseil d'Administration, opacités financières, manque de sanctions induisant un climat d'insécurité... la liste des faits reprochés au proviseur du lycée est longuement et précisément déclinée dans le courrier.

Début juillet, ce sont des parents d'élèves du lycée Jean Rostand qui ont envoyé un courrier à M. le Recteur de l'académie de Lille pour signaler leurs inquiétudes quant à la gestion du lycée.

En grève dès la prérentrée, les personnels du lycée (soutenus par l'Association des Parents d'Élèves) ont maintenu la pression pour obtenir une réponse forte et rapide de la part du Rectorat. Soucieux des élèves, les enseignants ont souhaité assurer la rentrée le mardi 2 septembre et ont repris la grève dès le mercredi 3 septembre.

La semaine de rentrée a donc été une semaine de forte mobilisation marquée par de nombreuses actions réunissant chaque fois personnels et parents d'élèves (grève, distribution de tracts, manifestations, AG quotidiennes, blocage de la distribution des livres). Accompagnés par la section SNES-FSU, les parents d'élèves et les personnels du lycée ont été reçus à plusieurs reprises par le Rectorat.

Lundi 8 septembre, les personnels du lycée Jean Rostand ont repris le travail, non sans avoir eu confirmation écrite des services du Rectorat que l'enquête administrative à l'encontre de leur Proviseur commencerait le 9 septembre.

A ce jour, l'enquête se déroule sur les trois établissements scolaires (lycée Rostand et lycée/collège Van der Meersch) dirigés par le Proviseur qui a été prié par le Rectorat de se faire discret. Personnels et parents d'élèves restent vigilants et prêts à réagir si la situation l'exigeait.

La section SNES-FSU continue d'accompagner, de conseiller et de soutenir les personnels et les parents d'élèves dans cette lutte pour obtenir une réponse rapide et favorable aux personnels comme aux familles, pour que chaque collègue puisse à nouveau exercer son métier dans un climat serein et apaisé, pour que chaque parent puisse retrouver confiance en l'institution.

Secrétariat académique

### Collège Pierre-Gilles de Gennes, Petite Forêt

#### Politiques nationales et académiques, horreurs locales !

Pour le SNES-FSU, chaque enfant, sans aucune ségrégation, doit disposer de conditions d'éducation et d'enseignement permettant de progresser, d'où la nécessité de personnels formés et de conditions matérielles adaptées à sa situation. Dans l'académie, ces principes sont piétinés par la soumission à l'austérité budgétaire. Sous le prétexte hors sol d'un taux de scolarisation en SEGPA plus élevé que la moyenne nationale, l'académie a fermé un grand nombre de ces sections, maquillant cet abandon des élèves en difficultés spécifiques sous le terme « d'inclusion » en les scolarisant dans des classes de collège dites « normales » par manque de place en SEGPA. Dans toutes les instances, le SNES-FSU a voté contre ce massacre. Les difficultés sur le terrain n'ont pas tardé. Le collège de Petite-Forêt a vu affluer des élèves sans place dans l'enseignement adapté et les a « inclus » dans des sixièmes désormais à 29 ! Les enseignants doivent se débrouiller, point barre !

Parallèlement, un élève très lourdement handicapé, inscrit suivant une procédure invérifiable, a des besoins très spécifiques et non scolaires qui ne peuvent être assumés par son AVS dont ce n'est pas la mission. Réponse de l'IPR référent : l'AVS doit démissionner ! Ajoutez à cela un collège avec 640 élèves conçu pour en accueillir 600 et le retrait par le rectorat d'un temps plein d'assistant d'éducation à cette rentrée ! Après l'exercice de langue de bois de l'inspection en audience avant les vacances, la section SNES-FSU du collège, soutenue par la section académique, a remué ciel et terre pour alerter sur cette situation ubuesque qui nie les besoins spécifiques des élèves, ne leur apporte aucune aide réelle en même temps qu'elle met les personnels dans des conditions de travail inacceptables.

Sabrina Mériaux

### Collège Alphonse Terroir, Marly

#### Classe fantôme... ?

Au collège de Marly (59), une classe de 3<sup>ème</sup> a été créée par la DASEN deux jours avant la rentrée. Malgré nos alertes répétées, l'Inspection académique n'avait pas anticipé. Ainsi, le jour de la rentrée, le Professeur Principal de cette classe n'a eu aucun emploi du temps à donner, si ce n'est quelques cours d'Histoire Géographie, d'EPS et de sciences. Les enseignants et les parents d'élèves se sont réunis à la fin de la première semaine pour faire le point et le constat était alarmant : pas de professeur de français, de mathématiques, d'espagnol, de technologie, d'éducation musicale, d'arts plastiques pour cette classe ! Entretemps, seul un stagiaire d'anglais avait été nommé. Ensemble, nous avons organisé une distribution de tracts à la sortie de l'établissement en présence des médias et des élus. A la fin de la journée, il ne restait plus qu'un professeur de français à trouver ! Qui sont donc ces collègues que l'on recrute aussi vite ? Pour la plupart, des étudiants et non des enseignants ! Il est plus que temps que le gouvernement anticipe et mène une véritable politique de recrutement.

Hélène Froment

Montigny, c'est fini !

## Victoire du Snes-Fsu au tribunal !

Par Gregory Frackowiak

**L'administration aimerait bien faire des CA de simples chambres d'enregistrement des décisions du chef d'établissement. Mais en cette période d'élections aux CA, un jugement du Tribunal administratif de Lille rappelle l'utilité de la représentation des personnels !**

En 2012, l'ancien Principal du collège Gagarine de Montigny-en-Gohelle s'est cru autorisé, après un premier Conseil d'administration, à interdire au CA de s'exprimer librement, contraignant l'instance à rejeter massivement sa proposition initiale de répartition des moyens horaires alloués pour l'année scolaire suivante. Ensuite, il refusa de mettre au vote les amendements proposés ; mais les élus des personnels le firent, si bien que le CA adopta une structure et le Tableau de Répartition des Moyens par Discipline. Le président annonça en séance qu'à ses yeux cela était illégal, qu'il était le seul à pouvoir accepter des amendements et qu'il ne tiendrait pas compte de ce vote ! Le Rectorat ayant choisi de suivre la proposition initiale du principal, la section locale, avec l'aide du secteur juridique du SNES-FSU, a introduit une requête auprès du Tribunal administratif.

### Droit d'amendement du CA

Dans son jugement du 29 avril 2014 le tribunal administratif de Lille annule les deux décisions du chef d'établissement suite au CA du 16 février car elles sont « entachées d'erreurs de droit » et estime que « le principal du collège de Montigny-en-Gohelle a méconnu le droit d'amendement ainsi que le vote du conseil d'administration tels qu'ils se sont exercés lors de la réunion du 16 février 2012 ».

Ce jugement vient rappeler la souveraineté du CA en matière de répartition de la DHG, son droit d'amendement ne pouvant être limité. Il est un désaveu cinglant pour ceux qui ont imaginé ou soutenu ces procédés anti-démocratiques, depuis l'établissement jusqu'au Rectorat. Faisons l'optimiste pari qu'il est cuisant pour des représentants de l'Etat de se voir rappeler que la loi s'impose à tous. Ce cas d'école démontre aussi que l'antienne « développer l'autonomie des établissements », claironnée sur tous les tons par le ministère et son administration, n'est qu'un attrape-nigaud dont l'un des objectifs est de laisser prospérer les pires des comportements managériaux. Le combat collectif, initié par la section SNES-FSU de l'établissement et porté par le SNES-FSU académique et national, amène une belle victoire qui rétablit dans leurs droits personnels et usa-

gers. La section académique SNES-FSU organise chaque année des stages « élus en CA » ouverts à tous : plus de renseignements sur le site académique : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

Extraits du jugement

**« ...le principal du collège de Montigny-en-Gohelle a méconnu le droit d'amendement ainsi que le vote du conseil d'administration tels qu'ils se sont exercés lors de la réunion du 16 février 2012 ; que par suite le requérant est fondé à soutenir que les décisions du 17 février 2012 du chef d'établissement sont entachées d'erreur de droit... »**

« La décision en date du 17 février 2012 par laquelle le principal du collège de Montigny-en-Gohelle, en sa qualité de président du conseil d'administration, a indiqué que le conseil d'administration n'autorisait pas la répartition de la dotation horaire globalisée en 2<sup>ème</sup> lecture, est annulée »

« La décision en date du 17 février 2012 par laquelle le principal du collège de Montigny-en-Gohelle, en sa qualité de représentant de l'Etat, a décidé de procéder à l'application des dotations en heures d'enseignement mises à disposition de l'établissement, est annulée. »

## Visite éclair du nouveau collège Simone de Beauvoir à Villeneuve d'Ascq :

### La déléguée SNES-FSU sous surveillance ?

Lors de la journée de pré rentrée, le Chef d'établissement a annoncé aux personnels la venue, le 2 septembre, de Monsieur Kanner, Ministre de la Ville et Président du Conseil Général pour une visite du nouveau collège. Il a évoqué la réunion de travail avec les Renseignements Généraux en vue de préparer cet événement destiné à être très bien couvert par les médias.

A la fin de la réunion plénière, le principal a demandé à rencontrer la représentante du SNES-FSU afin de savoir si les personnels prévoient de prendre la parole pour faire part, aux personnalités présentes, de leurs revendications. Il a insisté alors sur son souhait : que

cette visite soit un moment d'apaisement dans la vie du collège ! La représentante SNES-FSU a mis fin à l'entretien, interloquée et choquée par une démarche destinée à faire taire toute velléité d'expression publique sur la situation de l'école et le vécu des personnels.

Mais sa stupéfaction fut encore plus profonde quand elle apprit, le surlendemain de la visite (à laquelle elle avait choisi de ne pas assister), que des policiers en civil avaient cherché à la rencontrer avant l'arrivée de la délégation officielle et avaient même demandé à des collègues présents de la décrire. Que se serait-il passé si elle avait été présente ce jour-là ? Y aurait-il volonté d'assimiler les militants syndicaux à des

fauteurs de troubles potentiels ? Les citoyens n'auraient-ils plus le droit d'interpeller leurs élus ? N'y a-t-il pas une atteinte à la liberté de circulation et d'expression ?

Devant de tels faits, notre collègue a interpellé les autorités académiques et le Ministre de l'Education nationale. Le SNES-FSU la soutient dans ces démarches et refuse toute banalisation de faits qui constituent une remise en cause des droits et principes démocratiques. Il demande aux représentants de l'Etat et des collectivités territoriales de s'exprimer clairement au sujet de ces pratiques qui tendent à criminaliser les représentants syndicaux et à empêcher toute expression devant les autorités, sous prétexte de « protocole » et de « communication ».

En même temps que le Beaujolais...

## Le socle nouveau est arrivé !

Par le secteur Collèges du S3 de Lille

**La loi dite de « Refondation de l'École de la République » du 8 juillet 2013 a chargé le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) de redéfinir le socle commun issu de la loi Fillon de 2005. Les personnels sont consultés sur ce projet. Prenons la parole !**

La nouvelle mouture, rebaptisée « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », a été proposée au Ministre le 10 juin 2014, et c'est sur ce document que porte la consultation. Le « nouveau socle » doit guider l'écriture des nouveaux programmes d'enseignements de l'école primaire, du collège, mais aussi des différentes voies du lycée, le terme de la scolarité obligatoire dépassant les bornes du collège. D'autres consultations sont d'ailleurs prévues au printemps sur les projets de programmes.

### Socle ou pas socle ?

La consultation est d'abord l'occasion de se réjouir de l'abandon du socle de 2005, issu des recommandations de l'OCDE, et qui entendait imposer l'approche par compétences transversales au détriment des enseignements disciplinaires. Pourtant, et en dépit de l'adjonction du mot « culture »... la notion de socle persiste !

Tout danger de mise en place d'une « école du socle », où le collège est un simple prolongement de l'école primaire, n'est donc pas écarté : la loi de « Refondation » prévoit la mise en place d'un « conseil Ecole-Collège », et d'un cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup>. Pour le Snes-Fsu, le socle 2014 et les futurs programmes de collège ne doivent pas être l'outil de la mise en œuvre d'échanges de services, et de la suppression de postes d'enseignants du Second degré, qui doivent 15 ou 18h... quand les professeurs des écoles en doivent 24 !

Le maintien de la notion de socle fait aussi perdurer le risque d'un collège et d'un enseignement à deux vitesses, au détriment des élèves de REP/REP+ (le socle pour eux, et de l'ambition pour les autres...)

**Les futurs programmes de collège doivent préserver une architecture disciplinaire ambitieuse par niveau, ce qui induit des personnels monovalents et hautement qualifiés dans leur discipline.**

### Un socle qui peut (bien) mieux faire

Le socle 2013 tente de concilier la notion de socle et celle de culture commune, portée par la FSU. Il ne s'agit donc plus de réduire la scolarité obligatoire à l'acquisition de 7 compétences (socle 2005), totalement déconnectées des disciplines et sources de discrimination entre collèges et élèves. On apprécie aussi de lire en page 2 : « les connaissances ne sauraient s'opposer aux compétences ».

*« Cinq domaines de formation dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune.*

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. L'observation et la compréhension du monde
5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Les 7 compétences laissent donc la place à 5 « domaines de formation », auxquels contribueront « toutes les disciplines et démarches éducatives ». Il est positif de réhabiliter les disciplines, et des enseignants concepteurs formés.

Problème : les domaines sont transversaux, et pourraient laisser la porte ouverte à des dispositifs imposés : NON au retour des Itinéraires De Découverte, à l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologie) sous une forme ou une autre !

En outre, les domaines 4 et 5 semblent distinguer dans leur définition un « bloc scientifique » et un « bloc littéraire » : ceci est dangereux, et pourrait justifier la polyvalence des enseignants.

**Les domaines du socle doivent être intégrés aux enseignements disciplinaires, dont les démarches sont spécifiques.**

### Un débat stratégique : l'évaluation

Le projet de socle ne tranche pas dans le débat stérile entre notation chiffrée et évaluation par compétences, et rejette toute forme de livret personnel de compétences (LPC)... Ce qui n'est pas une mince victoire !

Cependant, l'idée, présente dans le nouveau texte, d'« assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation du socle », pourrait justifier la fin du DNB comme 1<sup>er</sup> examen national : plutôt que de mettre en place une certification locale - on

### Du bon usage de la pondération REP +

Les collègues des 11 collèges REP+ de l'académie doivent bénéficier dès cette rentrée de la pondération de leur service (1h compte 1.1h) pour reconnaître le travail de concertation spécifique à ces établissements ; la circulaire d'application est sans ambiguïté puisqu'elle précise que la pondération ne doit donner lieu à aucune comptabilisation. Il est donc hors de question qu'elle se traduise par une charge de travail supplémentaire. Mais certains Principaux tentent d'imposer des réunions hebdomadaires avec contrôle de présence. Pas de chance pour eux, les collègues ont les textes et le ministère avec eux... ces chefaillons devraient donc faire preuve de davantage de... pondération s'ils ne souhaitent pas être tristement connus en haut lieu.



voit bien les dérives causées par l'oral d'histoire des arts (HDA) -, il faut réover le DNB actuel afin de réduire la part du contrôle continu tout en prenant en compte davantage de disciplines. La concertation doit aussi être l'occasion de s'opposer au retour du LPC et à toute autre forme de validation locale qui pourrait servir, en outre, à « noter » les établissements (dans la logique des contrats d'objectifs).

**L'évaluation doit s'inscrire dans le cadre de programmes définis nationalement, et être dérogée des contraintes locales.**

## Un nouvel épisode rocambolesque pour les stagiaires

## La chasse au D.U.

Par Karine Boulonne

**Vous connaissez le dahu, cet animal imaginaire qui fait le succès des vieillées en centre de vacances ?**

L'ESPE (École Supérieure du Professorat, nouveau nom des IUFM) vient d'inventer le DU, Diplôme Universitaire imaginaire dont la préparation est imposée aux stagiaires « concours renouvelés - mi temps » déjà détenteurs du Master 2 (M2) ou dispensés de diplômes.

Eh oui, il faut bien les occuper pendant que leurs collègues ayant seulement le Master 1 (niveau requis désormais pour passer les concours) suivent un M2. Après tout, ils sont bien payés temps plein, non ?

La mise en place de la réforme de la formation enseignants/CPE se déroule avec l'impression que les problèmes sont découverts au fur et à mesure et donc résolus au même rythme, créant insatisfactions et mauvaises surprises. Aux lauréats des CAPES renouvelés déjà titulaires d'un M2 était annoncée une formation professionnelle individualisée, prenant en compte parcours antérieur, besoins et souhaits, en alternance avec le stage en responsabilité qu'ils effectuent dans l'établissement attribué fin juillet par le rectorat. La désillusion est donc grande depuis la rentrée :

- diplôme universitaire inventé pour l'occasion qui est en réalité le recommencement d'une année déjà effectuée et validée ! Par manque de moyens, ils vont se retrouver à suivre des modules identiques à ceux des M1.
- Des « promesses » de retrait d'1/30<sup>e</sup> du salaire pour tout manquement à ces journées de « formation ».
- Le CLES (certification en langues pour les disciplines non linguistiques) et le C2IE (certificat informatique et internet) qui ne sont plus exigés officiellement dans les concours, reviennent par la fenêtre : ils feraient partie des modules à valider dans ce DU.
- Il est précisé aux stagiaires que le directeur de l'ESPE fait partie des évaluateurs ayant la charge de les titulariser, histoire de décourager les éventuels contestataires !

Les stagiaires sont demandeurs d'une formation professionnelle, mais si les ESPE reproduisent les mêmes erreurs que les IUFM (infantilisation, décalage entre attentes et réalités, chantage à la validation), ils risquent de suivre le même funeste chemin.

Et tout cela, dans un contexte de crise de recrutement inédite.

Il est encore temps pour l'ESPE de réagir et d'entendre la voix des personnels. Mais à l'ESPE comme ailleurs, encore faut-il avoir la volonté de véritablement changer un système qui ne fonctionne pas.

### Stagiaires : 2 poids, 6 mesures

L'élévation du niveau de recrutement à bac + 5 avait entraîné une augmentation des salaires rendant le début de carrière plus intéressant (directement à l'échelon 3), même s'il y avait « normalisation » ensuite, c'est-à-dire jonction avec l'ancienne grille à partir du 7<sup>ème</sup> échelon.

**La baisse du niveau de recrutement au M1 entraîne une baisse de rémunération pour les stagiaires (300 euros / mois), sauf cas particuliers (voir tableau), mais ne remet pas en cause le reste d'une carrière qui se termine seulement**

à 2,1 SMIC pour un-e certifié-e / CPE (rappelons qu'au début des années 80, un certifié débutait à 2,1 SMIC).

Autre différence : le temps de service et donc le temps de formation.

**Pour les mi-temps :** 2 jours de formation par semaine (mercredi et jeudi) avec un défraiement de 1000 euros annuels versés mensuellement, à condition de se rendre en formation dans une commune hors résidence administrative ou privée ou limitrophe d'une des 2.

**Pour les temps complets :** la formation se fera sous forme de stages dans l'année. Aucune information pour l'heure sur les défraiements (s'il y en a !).

Ainsi, sous couvert de mettre fin à une situation où la formation des enseignants avait disparu, le nouveau pouvoir multiplie les inégalités de traitement... sans permettre une entrée plus sereine dans le métier.

Concours	Échelon	Rémunération nette moyenne (zone 2), MGEN déduite, hors ISOE	Temps de service
CAPES/CPE renouvelés	Échelon 1	1306,87	Mi-temps
	Échelon 2 (à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2014)	1391,98	
	Échelon 3 (à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2015)	1614,15	
CAPES/CPE internes ou réservés (en attente de reclassement – décret du 4 septembre 2014)	Échelon 1	1306,87	Temps complet
	Échelon 2 (à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2014)	1391,98	
	Échelon 3 (à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2015)	1614,15	
CAPES/CPE exceptionnel (écrits en juin 2013 et oraux en juin 2014) ou lauréats 2013 en report ou prolongation après arrêt supérieur à 36 jours (congé maternité par exemple)	Échelon 3 (à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2014)	1614,15	Temps complet (mais décharge de 3 h pour les prolongations)
Certifiés doublant leur année de stage	Échelon 3 (à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2014)	1614,15	Mi-temps
Agrégé-e-s externes 2014	Échelon 1	1403,09	Mi-temps
	Échelon 2 (à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2014)	1614,11	
	Échelon 3 (à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2015)	1810,32	
Agrégé-e-s externes d'une session antérieure	Échelon 3	1810,32	

Après des années de mobilisations, le SNES-FSU a obtenu la transformation des contrats d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) en un véritable métier.

Mais la mise en œuvre concrète de cette promesse électorale s'est traduite par des contrats en CDI, alors que nous revendiquions un statut de fonctionnaire, et par l'imposition d'une précarité sans issue aucune puisque le temps partiel imposé ne permettra jamais à ces salariés de vivre décemment.

Les premiers contrats se signent actuellement.

Le SNES-FSU va continuer à se mobiliser pour faire aboutir ses revendications et modifier radicalement la situation actuelle, inacceptable.

Karine Van Wynendaele

## Journal d'un AVS CDIsé

(Témoignage rédigé par un AVS de l'académie)

« Enfin, ça y est !, l'espoir d'un vrai métier... »

Voici la première pensée qui m'est venue à l'esprit lorsqu'en août [2013] les médias annonçaient la CDIsation des AVS. Il ne me restait alors plus qu'un an à faire avant d'arriver au terme des 6 années de renouvellement de mon CDD. 6 années me direz-vous... eh bien oui, l'État est le seul employeur qui peut se permettre de renouveler des CDD pendant 6 ans sans obligation de CDI ! Seulement voilà, les parents, les syndicats et les associations d'enfants en situation de handicap en ont eu assez de voir défiler chaque année des personnes qualifiées que l'on décidait de remiser au placard après 6 années de bons et loyaux services...

AVS pour une ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), j'entamais donc ma rentrée 2013 dans de bonnes conditions, me disant qu'enfin, mon métier serait reconnu ! (...) J'allais enfin pouvoir faire des projets et je n'aurais plus à rougir de mon CDD devant mon banquier... Seulement je ne m'imaginais pas encore que (...) la CDIsation promise cachait bien des failles...

**Juin 2014 : difficile d'être informé...**

Le mois de juin arrivant, je m'attendais à avoir des nouvelles concernant mon contrat : quotité d'heures, établissement d'affectation... Seulement voilà, personne ne savait me répondre ! Mon chef d'établissement comptait sur moi pour lui transmettre des informations et l'inspection académique me disait de patienter gentiment... (...) Les renseignements m'arriv[èrent] au compte goutte... Et la désillusion fut totale... On nous proposait bien un CDI au terme de

nos 6 ans mais à la même quotité horaire que lorsque nous étions en CDD (50 % pour moi, ce qui revient à 20h30 de travail hebdomadaire). Lorsque j'ai fait part du souhait de nombre de mes collègues de travailler à temps plein, il m'a été répondu que cela n'était pas envisageable sur un établissement et irréalisable à effectuer sur deux !

Pourtant, depuis mon entrée à ce poste, je n'ai eu d'autres choix que de cumuler des emplois afin de vivre de façon décente. (...) Avec moins de 600 euros par mois, il est difficile de joindre les deux bouts... Il faut donc trouver un second emploi qui accepte les contraintes du premier. Pas évident (...) lorsque votre premier emploi ne vous laisse que 3 jours de libre et les fins d'après midi... Sans oublier que mon statut d'AVS me lie à une contrainte de taille : il me faut effectuer 803 heures sur 39 semaines. Or, les élèves vont à l'école 36 semaines par an. Je suis donc redevable de 3 semaines à mon employeur et je me dois de les lui rendre en accompagnant par exemple les élèves sur des sorties scolaires, en assistant aux entretiens de suivi de scolarisation (ESS) ou encore en accompagnant les élèves de troisième lors du brevet et ce, même si cela tombe sur une journée où je ne suis pas censée travailler... Difficile donc de demander à mon second employeur plusieurs journées afin de satisfaire mon employeur principal... Le seul travail envisageable en complément reste donc un emploi dans l'Education nationale (AED, AVS...) en CDD... ! (...) Mais je l'aime mon travail, alors je tiens le coup...

**Rentrée 2014 :**

**Signature du CDI tant attendu !**

L'inspecteur ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés) nous dévoile

les nouveautés de la rentrée. Les AVS ont été rebaptisés AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap). Un long discours nous présente le nouveau décret sur la CDIsation puis une petite phrase vient faire descendre de leur petit nuage tous ceux et celles qui, comme moi, envisageaient ce CDI comme une vraie reconnaissance de notre métier : « N'espérez pas grand-chose de ce CDI. Votre salaire évoluera en fonction de votre indice, certes, mais jamais au point de pouvoir en vivre décemment. Vous n'accéderez pas à un temps plein. Pensez dès aujourd'hui à la Validation des Acquis et de l'Expérience afin de vous reconverter ». Voilà, la douche froide...

**Un métier ?**

**Non, une plaisanterie !**

Lorsqu'est abordée la quotité horaire, on nous annonce que les temps pleins correspondront à 41 heures par semaine. Comme aucun élève n'est scolarisé 41h par semaine, cela signifie automatiquement un temps partiel imposé, donc un salaire partiel... bref, la précarité ! Quant au salaire, on nous parle d'indice, de points, de notes... mais aucun montant concret... Ça sera la surprise !

Aujourd'hui j'entame ma septième année auprès d'élèves en situation de handicap. Je me suis formée « sur le tas » à mon métier et grâce à l'équipe éducative avec laquelle j'ai collaboré toutes ces années. J'aime mon métier. J'aime voir que les élèves que j'ai suivis ont repris confiance en eux et en l'école. La plus grosse partie de ma satisfaction se lit dans leur yeux lorsqu'ils réussissent leurs examens, lorsqu'ils deviennent autonomes... Pourtant, aujourd'hui, je vis sous le seuil de pauvreté, mais vous savez quoi ? Je suis CDIsé...»

## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Contact :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : www.lille.snes.edu

**S3** : Secrétaire académique : Karine BOULONNE.  
Secrétaires adjoints : Michaël COLIN, Emilie DOOGHE, Grégory FRACKOWIAK, Catherine PIECUCH, Thierry QUETU, Karine VAN WYNENDAELE  
Trésoriers : Nicole COURSELLE, François DUCEPPE LAMARRE.

**S2 Nord** : Secrétaire : Philippe LESTANG.  
Secrétaires adjoints : Eric DELANGUE, Magali LAUMENERCH, Gilles SURPLIE.

### S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-François CAREMEL.  
Secrétaires adjoints : Eric DUFLOS, Grégory FRACKOWIAK, Catherine PIECUCH, Thierry QUETU.  
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

Ces permanences, «généralistes», peuvent traiter la plupart des situations. Cependant, vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis (cf. site pour la répartition des responsabilités entre militants) aux jours ci-contre.	Permanences : du mardi au vendredi, de 14h30 à 17h30			
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	- Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - Certifié-es - CPE - Stagiaires	- Collège - Éducation prioritaire - Certifié-es - Titulaires sur Zone de Remplacement - Agrégé-es - Emploi*	- Agrégé-es, certifié-es - Congé Longue Maladie/ Congé Longue Durée - Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - CPE - Documentalistes	- Retraitables - Assistant-es d'Éducation - Non-titulaires - Congé Longue Maladie/ Congé Longue Durée - Agrégé-es, certifié-es

\* Mutations, hors-classe, etc.

## Des stages syndicaux de proximité dans l'académie

**Face aux « réformes » agressives ou aux pratiques managériales très inventives, on peut parfois se sentir isolé dans son établissement. Pourtant, là où nos sections syndicales sont solides, nous avons réussi à faire respecter nos droits, à neutraliser l'application de certaines réformes que nous contestons. Un petit stage syndical ne peut pas faire de mal...**

La section académique de Lille a décidé de renouveler les stages de proximité un mardi après-midi de chaque mois, afin de renforcer les sections syndicales sur le terrain et de développer, avec les collègues des établissements du secteur, l'information sur nos droits et nos obligations et la réflexion sur l'organisation collective. Des cas concrets seront pris comme base de réflexion. Il suffira de choisir le lieu en fonction de ses préférences.

Planning des stages de proximité de novembre à décembre 2014 :

#### mardi 18 novembre :

- lycée Robespierre à ARRAS
- collège Gilles de Gennes de PETITE FORÊT
- collège Aubrac de TOURCOING

#### mardi 25 novembre :

- collège Martin Luther King de CALAIS
- collège De Gaulle de JEUMONT
- collège Langevin de SALLAUMINES

#### mardi 2 décembre :

- collège J. Moulin au PORTEL
- lycée Claudel de FOURMIES
- collège Le Parc à HAUBOURDIN

### Stages thématiques

**Vendredi 17 octobre. 14h à 17h**  
**Stage EDUCATION PRIORITAIRE :**  
collège Matisse de LILLE

**Lundi 10 novembre :**  
**carrières et emploi (Lille)**

**Vendredi 14 novembre :**  
**élu en CA 1<sup>ère</sup> partie (Lille et Saint-Omer)**  
**Semaine du 17 novembre : stage collège (Lens)**

**jeudi 27 novembre : nouveau statut des enseignants (Valenciennes, Dunkerque)**  
**vendredi 28 novembre : nouveau statut des enseignants (Tourcoing)**

**Le droit syndical prévu par le statut de la fonction publique ne s'use que si on ne l'utilise pas. Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande au plus tard un mois avant auprès de l'administration de son établissement (modèle sur le site). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit à absence, les cours ne doivent donc pas être rattrapés.**

## Lucien Jadas et Bernard Lamarche nous ont quittés

### Lucien Jadas

Mi juillet, Lucien Jadas est décédé. Professeur de sciences physiques, il a exercé toute sa carrière au lycée Pierre Forest à Maubeuge. Il y a développé un S1 de plus de 100 syndiqués et y a défendu collègues et formations sans concessions mais avec la volonté constante de parvenir aux solutions les plus favorables.

Dans le bassin de Maubeuge, il a joué avec efficacité le rôle d'animateur pour y dynamiser l'action syndicale ;

Lucien a donné du Snes-FSU l'image d'un syndicat intégrant toutes les luttes du monde du travail. Le dernier travail de Lucien à Maubeuge est une exposition sur les familles des fusillés pour l'exemple.

Mais c'est aussi le militant du S3 qui nous quitte, membre de la CA Académique depuis toujours, participant aux congrès nationaux durant toute sa période d'activité ; militant comme retraité, il était présent au dernier congrès académique où il

était intervenu sur la réversion de retraite.

Le respect de l'autre, la défense de l'humain guidaient ses engagements ; ils sont nôtres, merci camarade !

### Bernard Lamarche

Professeur de Mathématiques, passionné d'art et ancien président de La Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq, Bernard est décédé début septembre.

Au palmarès des participations aux

manifestations du Snes, Bernard serait parmi les premiers ; même malade, il était là ; il faudra s'habituer à ne plus voir sa grande silhouette et son grand chapeau.

Au S3, Bernard a été, durant de nombreuses années, le militant qui tirait les circulaires papier ; ce travail un peu ingrat, il l'a réalisé avec constance, convaincu que le bon fonctionnement de l'organisation est essentiel à son efficacité.

Michel Mary